

Le bulletin d'information des assurés de la SVE

## ÉDITORIAL

Chères lectrices, chers lecteurs,

Le Conseil de fondation vérifie la stratégie de placement tous les trois ans. Vous découvrirez ci-dessous les adaptations qu'il a décidé d'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2026. À propos du Conseil de fondation: de nouvelles élections auront bientôt lieu. Vous trouverez plus de détails en page 2.

Malgré un contexte international très instable, la SVE affiche de bons résultats semestriels grâce à sa stratégie de placement largement diversifiée. Vous en saurez plus en page 3.

Nous vous souhaitons un bel automne!



**Marlene Caduff**  
Directrice de la communication

## RACHATS

# Effectuer des rachats et économiser des impôts

En procédant à un rachat volontaire dans la caisse de pension, vous pouvez améliorer votre rente de vieillesse. Autre atout supplémentaire: les rachats peuvent être déduits du revenu imposable. Nous vous prions d'effec-

tuer le versement du montant de votre rachat au plus tard à la mi-décembre 2025. Dans le portail des assurés, vous pourrez simuler des rachats et soumettre votre demande en ligne.

→ [mypk.sve.ch](https://mypk.sve.ch)



## STRATÉGIE DE PLACEMENT

# La SVE réactualise sa stratégie

Tous les trois ans, le Conseil de fondation examine sa stratégie sur la base d'une étude de congruence de la gestion actifs-passifs dite «étude ALM» (*Asset Liability Management*), confiée à un spécialiste externe. Elle a pour but de garantir la stabilité financière de la SVE à long terme et sa capacité d'absorber les risques. Cela consiste à:

- analyser la situation financière de la SVE et les risques auxquels elle s'expose;
- adapter sa stratégie de placement aux obligations futures;
- simuler des scénarios afin d'évaluer les impacts de l'évolution des marchés, et
- émettre des recommandations visant à une allocation stratégique optimale des actifs.

Le Conseil de fondation a décidé d'adapter de manière ciblée sa stratégie de placement au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Compte tenu de l'environnement de taux bas persistants, des cotations généralement éle-

vées ainsi que de la capacité de risque, il a décidé d'ajuster son orientation stratégique. Concrètement, la quote-part d'immobilier augmentera de 3% et la quote-part d'actions de 2%.

Catégories de placement	Stratégie de placement à partir du 1.1.2026	Stratégie de placement jusqu'au 31.12.2025
Liquidités	4%	4%
Obligations en CHF	12%	14%
Obligations devises étrangères	14%	16%
Immobilier	34%	31%
Actions Suisse	8%	7%
Actions étranger	17%	16%
Placements alternatifs	11%	12%

**ANNONCE D'ÉLECTIONS**

# Renouvellement du Conseil de fondation cet automne

**Le mandat de quatre ans des membres du Conseil de fondation arrive à échéance fin 2025. De nouvelles élections seront donc organisées pour la période de 2026 à 2029.**



Conformément au règlement organisationnel adopté, le Conseil de fondation a décidé de réduire le nombre des sièges à pourvoir. Le Conseil comptera désormais de 12 à 16 membres – et sera composé pour moitié d'employeurs et de salariés.

## COMMENT LES SIÈGES SONT-ILS RÉPARTIS?

Le nombre de sièges attribués à une entreprise dépend du nombre de personnes assurées. En tant que fondatrice, Sulzer dispose de deux sièges. Des en-

treprises n'ayant pas droit à un siège seront pour la première fois représentées au sein d'un pool d'entreprises. Considéré comme une unité affiliée, il aura droit à un siège pour les employeurs et un siège pour les salariés.

En plus des membres du Conseil de fondation, six autres représentants – des «suppléantes et suppléants» – seront élus. En l'absence de membres du Conseil de fondation, ils exerceront les droits de vote de ces derniers.

La répartition des sièges pour le prochain mandat a été définie par le Conseil de fondation de la manière suivante:

Entreprises	Nombre de sièges Représentants de l'employeur	Nombre de sièges Représentants des salariés
Entreprises Sulzer	2	2
Burckhardt Compression AG	1	1
Everllence Suisse SA (anciennement MAN)	1	1
Zimmer S. à r. l.	1	1
medmix Group SA	1	1
Pool d'entreprises	1	1
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>7</b>

## QUELLE EST LA PROCÉDURE D'ÉLECTION?

Les représentants des employeurs au Conseil de fondation sont désignés par les directions des entreprises affiliées. Pour désigner les représentants des salariés au Conseil de fondation, les représentants des entreprises organiseront la nomination de candidates et de candidats qualifiés pour la fonction jusqu'au 31 octobre 2025 et procéderont aux élections d'ici à la fin de l'année.

Quant au pool d'entreprises, le Conseil de fondation proposera des candidates et des candidats et informera les entreprises affiliées au pool de la procédure d'élection.

## QUI PEUT SE FAIRE ÉLIRE?

Toutes les personnes assurées auprès de la SVE qui maîtrisent l'allemand (oral et écrit), qui sont prêtes à consacrer du temps et de l'énergie pour assumer leur fonction et qui ont moins de 70 ans.

La procédure de vote, les tâches et les compétences des membres du Conseil de fondation sont régies par le règlement organisationnel qui peut être consulté sous [www.sve.ch/downloads](http://www.sve.ch/downloads).

Les nouveaux membres seront présentés dans les SVE-News et en ligne sur le site web de la SVE [www.sve.ch](http://www.sve.ch).

## VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER AUX DÉCISIONS?

Veuillez vous inscrire au plus tard d'ici le 31 octobre 2025 auprès de votre direction, ou directement auprès de Katharina Hänslı, présidente des représentants des salariés au numéro: +41 52 262 36 27 ou via e-mail à l'adresse suivante: [praesident.anvs@sulzer.com](mailto:praesident.anvs@sulzer.com).

## RETOUR EN ARRIÈRE

# Conflit commercial avec les USA et crises géopolitiques

Au premier semestre, l'évolution des marchés financiers aura été marquée par des incertitudes économiques et politiques accrues. Grâce à sa stratégie de placement largement diversifiée et prudente, la situation financière de la SVE reste très saine. Sa performance s'élevait à +1,8% au 30 juin 2025. Si le degré de couverture s'est réduit après l'intérêt supplémentaire crédité en mai et des versements supplémentaires, il atteint toutefois 122,9%.

Rapport  
semestriel  
2025

Après un bon départ, les marchés boursiers mondiaux ont subi de lourdes pertes début avril en raison des taxes douanières à l'importation annoncées par le président des États-Unis, Donald Trump. Ces taxes furent peu après ajournées du fait des fortes turbulences créées sur les marchés financiers. Portés par l'espoir de solutions négociées, des résultats économiques meilleurs que ceux que l'on redoutait et de solides bénéfices dans les entreprises, les marchés boursiers se sont vite apaisés. Jusqu'à la fin juin, ils ont enregistré de nouveaux records historiques dans de nombreux pays. Les effets négatifs induits par l'aggravation du conflit entre Israël et l'Iran sont restés limités en raison du cessez-le-feu rapidement décrété. Les segments de placements en devises étrangères ont été affectés par la forte dépréciation du dollar (plus de 10%) par rapport au franc suisse. L'incertitude quant à la politique douanière imposée par les États-Unis et son endettement croissant

ont ébranlé la confiance des investisseurs à l'égard du billet vert. En matière de politique monétaire, des différences marquées sont perceptibles: alors que la Réserve fédérale persiste dans son attitude de réserve et laisse les taux directeurs inchangés, les banques centrales européennes et la Banque nationale suisse poursuivent leur cycle de baisse des taux.

## CHIFFRES CLÉS

Le 30 juin 2025, la SVE affichait une performance de +1,8%, et le benchmark interne était coté à +1,2%. Cette différence positive provient avant tout de la pondération avantageuse des secteurs et des pays dans les actions étrangères. Le degré de couverture à la fin du premier semestre s'élevait à 122,9% (126,0% au 31 décembre 2024) et la fortune de la SVE atteignait 4,1 milliards de francs. Le recul du degré de couverture est essentiellement dû à l'intérêt supplémentaire versé aux assurés ac-

tifs et aux paiements supplémentaires accordés aux retraités. Sans cela, le taux de couverture aurait augmenté.

## PERSPECTIVES

Malgré une situation tendue liée à la politique commerciale des États-Unis ainsi qu'aux foyers de crise géopolitiques, l'économie mondiale devrait maintenir le cap d'une croissance modérée. Bien que les perspectives soient assombries par les hausses des droits de douane, en particulier aux USA, l'adoption d'un paquet législatif assorti d'allègements fiscaux devrait relancer la croissance – mais cela risque aussi de provoquer une nouvelle flambée de la dette publique. Grâce à des mesures de politique fiscale, le baromètre conjoncturel, qui avait atteint son plus bas niveau, devrait s'améliorer légèrement en Europe. Quant à la banque centrale américaine, elle pourrait suivre la plupart des autres pays en matière de politique monétaire et réagir au ralentissement de la croissance en annonçant une baisse des taux d'intérêt au 2<sup>e</sup> semestre. Vu la forte reprise des marchés boursiers, le potentiel de hausse du marché des actions devrait être limité. Les valorisations élevées doivent être confirmées par l'évolution des bénéfices des entreprises. Compte tenu des nombreux facteurs d'incertitude – notamment quant à la politique économique et commerciale américaine –, il faut encore s'attendre à des fluctuations accrues sur les marchés financiers.

## PERFORMANCE PAR CATÉGORIE DE PLACEMENT

Catégorie de placement	En % au 30.6.2025	En % au 30.6.2024
Liquidités et placements à court terme	-0,2	0,7
Obligations en CHF	0,4	1,7
Obligations en devises étrangères	-4,8	5,4
Hypothèques	0,6	0,5
Actions Suisse	5,8	11,8
Actions étranger	-2,1	15,2
Immobilier direct, Suisse	2,0	2,2
Immobilier indirect, Suisse	0,1	0,2
Placements alternatifs	-1,3	5,7
<b>Fortune globale</b>	<b>1,8</b>	<b>3,7</b>
Benchmark interne de la SVE*	1,2	4,5

\* conformément à la stratégie de placement définie



**Thomas Rohrer**  
Responsable des  
placements de titres

**ENQUÊTE DE LA SVE**

## Merci de votre participation et de votre vif intérêt!

Au total, 1324 personnes ont participé à l'enquête de la SVE. Nous vous remercions cordialement de vos précieuses réponses et de votre coopération. Le 1<sup>er</sup> prix a été décerné à **Urs Spühler, retraité de la SVE**. Nous lui adressons toutes nos félicitations et lui souhaitons beaucoup de plaisir et de belles balades à vélo électrique. Entretemps, les autres gagnantes et gagnants ont également été informés. Nous prenons le temps nécessaire pour évaluer les résultats de l'enquête. Nous les présenterons dans le numéro de décembre.



**RÈGLEMENT DE LIQUIDATION PARTIELLE**

## Révision du règlement de liquidation partielle

La SVE, respectivement la JJS ont remanié leur règlement de liquidation partielle. Le texte révisé a été approuvé par l'autorité de surveillance le 10 juillet 2025. Désormais, en cas de réduction des effectifs, on ne se référera plus à l'employeur, mais à l'ensemble des effectifs assurés auprès de la SVE, respectivement de la JJS. Les droits des personnes assurées et les procédures ont été précisées; les employeurs sont tenus de déclarer les variations d'effectifs. Le nouveau règlement est en vigueur depuis le 18 juin 2025, sauf certaines exceptions conformément aux dispositions transitoires, notamment lors de licenciements avant cette date. Vous trouverez plus de détails sur les modifications apportées au règlement dans la lettre d'information en annexe.

**QUIZ DE L'ÉTÉ**

## Aviez-vous deviné?

Le mot-clé qu'il fallait deviner dans nos mots croisés du dernier numéro de SVE-News était «SUPER». Vous trouverez la solution sous [www.sve.ch/quiz-ete](http://www.sve.ch/quiz-ete). Toutes les personnes qui ont participé au concours et gagné ont été entretemps informées par e-mail.

**IMPRESSIONS DE LA VIE PROFESSIONNELLE**

Nous vous présentons ici, à intervalles réguliers, des photos de la vie professionnelle des entreprises affiliées à la SVE. Sur cette photo, il s'agit d'une collaboratrice de l'AZW.



**IMPRESSUM** | «SVE-News» est le bulletin d'information des assurés de l'Institution de prévoyance Sulzer (SVE). Édité par: Sulzer Vorsorgeeinrichtung | Rédaction: «SVE-News», Zürcherstrasse 12, 8400 Winterthur | Direction rédactionnelle: Marlene Caduff | Feed-back: auprès de l'éditeur ou par e-mail à [info@sve.ch](mailto:info@sve.ch) | Photos: photoworkers.ch, iStock | Version française: Nicole Viaud, Ennetbaden | Relecture: CityTEXT GmbH, Winterthur | Conception graphique et impression: Printimo, Optimo Service AG, Winterthur | Copyright: «SVE-News» paraît quatre fois par an | Tirage: env. 10 000 exemplaires | Prochaine édition: décembre 2025